

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 17 mars 2020, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette

Madame Christiane Beaudry, conseillère district 6
Messieurs Éric Deslongchamps, conseiller au district 1
Jean-François Mills, conseiller au district 4

Monsieur Mario Morin, directeur général, est également présent.

De façon exceptionnelle, suivant les orientations et directives gouvernementales en regard de la pandémie du COVID-19, la présente séance est tenue à huis clos.

# 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur Daniel Monette ouvre la séance après constatation du quorum.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 88-03-2020

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2020
- 4. Dépôt de la correspondance du mois de février 2020
- 5. Dépôt du rapport mensuel d'activités du directeur général
- 6. Première période de questions

#### 7. ADMINISTRATION

- 7.1 Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires de quatre élus municipaux
- 7.2 Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 23 janvier 2020 au 19 février 2020
- 7.3 Approbation de la liste des comptes à payer au 11 mars 2020 et autorisation de paiement
- 7.4 Modification de la résolution no. 340-11-2019 offre de service préventionniste



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

- 7.5 Appui à Ville Saint-Gabriel réfection d'une partie de la route 347
- 7.6 Autorisation de dépenses bourse d'études
- 7.7 Forum de gestion des matières résiduelles, 3e édition participation
- 7.8 Modification du Volet programmation de travaux Programme TECQ 2014-2018
- 7.9 Reddition de comptes Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration
- 7.10 Nomination de signataire autorisé dans le dossier de Sylvain Charbonneau

#### 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois de février 2020
- 8.2 Nomination de deux pompiers pour formation
- 8.3 Adoption rapport d'activités 2019 du service de sécurité incendie de Saint-Damien
- 3.4 Démission d'un pompier volontaire

#### 9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics pour le mois de février 2020
- 9.2 Adjudication de contrat fourniture, livraison et épandage d'abat-poussière, saison 2020
- 9.3 Embauche journalier-chauffeur

#### 10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt du rapport mensuel de la collecte des ordures et recyclage pour le mois de janvier 2020

#### 11. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 11.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme pour le mois de février 2020
- 11.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 26 février 2020
- 11.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 3121, chemin Beauparlant Ouest
- 11.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 6995, rue Principale
- 11.5 Demande de dérogation mineure 3002, chemin du Lac-Corbeau
- 11.6 Permanence de monsieur Eric Gélinas
- 11.7 Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – lot 5 567 151, 1310 chemin Mondor

#### 12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs pour le mois de février 2020
- 12.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de la bibliothèque pour le mois de février 2020
- 12.3 Adhésion 2020 Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL)



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

 12.4 Pacte rural – adjudication de contrat – Parc de planches à roulettes et parc familial (modules de jeux) (LO-2020-01)

#### 13. RÈGLEMENTS

- 13.1 Adoption Règlement relatif à la publication des avis publics municipaux
- 13.2 Avis de motion règlement modifiant le règlement de zonage 753 Agrandissement de la zone VR-14
- 13.3 Adoption Projet de règlement numéro 753-6 Modification du règlement de zonage 753 et ses amendements Agrandissement de la zone VR-14 à même une partie de la zone VR-15
- 13.4 Avis de motion règlement modifiant le règlement de zonage 753 – Modification de la grille des spécifications à la zone VC-6
- 13.5 Adoption Projet de règlement numéro 753-7 Modification du règlement de zonage 753 et ses amendements Modification de la grille des spécifications à la zone VC-6
- 13.6 Avis de motion règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 770
- 13.7 Adoption projet de règlement no. 771-1 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels no. 770
- 14. Divers et affaires nouvelles
- **15.** Suivi
- 16. Période de guestions
- 17. Clôture de la séance

# 3. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2020

#### 89-03-2020

**Sur proposition** de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2020 soit adopté tel que présenté.

#### 4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2020

#### 90-03-2020

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois de février 2020, identifiée par le bordereau numéro C-02-2020, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation des archives municipales.



000000000000

### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

# 5. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, monsieur Mario Morin, dépose son rapport mensuel d'activités.

#### 6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de question en raison du huis clos.

#### **ADMINISTRATION**

# 7.1 DÉPÔT DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE QUATRE ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux directives de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général dépose au conseil le relevé de transmission au DGE de la mise à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires de quatre élus : messieurs Daniel Monette, Jean-Pierre Cholette, Michel Charron et Éric Deslongchamps.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 23 JANVIER 2020 AU 19 FÉVRIER 2020

#### 91-03-2020

**Sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

Que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 224 223,93 \$ et des salaires nets payés, au montant de 60 591,63 \$ au cours du mois de février 2020.

# 7.3 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 11 MARS 2020 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

#### 92-03-2020

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 11 mars 2020, totalisant un montant de 150 814,99 \$ et en autorise le paiement.



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

# 7.4 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO. 340-11-2019 – OFFRE DE SERVICE PRÉVENTIONNISTE

#### 93-03-2020

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que la résolution 340-11-2019, adoptée en novembre 2019, soit modifiée pour y ajouter le paragraphe suivant :

« que le maire, monsieur Daniel Monette, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Mario Morin, soient autorisés à signer la présente entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Damien. »

# 7.5 APPUI À VILLE SAINT-GABRIEL – RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 347

#### 94-03-2020

Attendu que la Ville de Saint-Gabriel représente un pôle important pour les consommateurs, citoyens, villégiateurs et touristes fréquentant régulièrement ses axes routiers, tant au niveau des services de toutes sortes que pour les loisirs ou la vie communautaire et sociale du secteur Brandon:

Attendu que la circulation régulière et celle des véhicules lourds endommagent considérablement la qualité des voies de circulation du secteur, principalement sur la route 347;

Attendu que la Ville de Saint-Gabriel, par sa résolution 083-022020 datée du 2 mars 2020, demande au ministère
des Transports une rencontre à une date planifiée
pour discuter de la réfection d'une partie de la route
347 située sur son territoire, échanger sur l'état
actuel de la route et bien comprendre la nécessité
d'une réfection justifiée et urgente;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Damien appuie la démarche de la Ville de Saint-Gabriel auprès du ministère des Transports pour la réfection d'une partie de la route 347 à Ville Saint-Gabriel;

Que copie de la présente résolution soit transmise à madame Caroline Proulx, députée de Berthier et ministre du Tourisme.



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

#### 7.6 AUTORISATION DE DÉPENSES - BOURSE D'ÉTUDES

#### 95-03-2020

#### Attendu

l'existence, à l'Université Laval, d'un Fonds étudiant de la Faculté de médecine pour la santé internationale (FEMSI), initiative étudiante visant un développement durable en santé et permettant de financer des stages en santé internationale pour des étudiants de médecine, de physiothérapie et d'ergothérapie;

#### **Attendu**

la demande de soutien adressée au conseil par madame Mégane Corbeil, étudiante à la Faculté de médecine de l'Université Laval;

**En conséquence, sur proposition** de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

d'autoriser le versement d'une somme de 250 \$ au Fonds étudiant de la Faculté de médecine de l'Université Laval à même le programme de soutien aux activités para-scolaires comme contribution au financement des stages en santé internationale de cette université fréquentée par l'une de nos citoyennes.

# 7.7 FORUM DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, 3E ÉDITION - PARTICIPATION

#### 96-03-2020

#### Attendu

l'invitation à la 3e édition du Forum de gestion des matières résiduelles, organisée par la MRC de Matawinie, en collaboration avec les trois autres MRC de la région Lanaudière, le 30 avril 2020 au Club de golf Montcalm de Saint-Liguori;

**En conséquence, sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

- d'autoriser messieurs Daniel Monette, maire, Mario Morin, directeur général et Éric Gélinas, directeur du service d'urbanisme et d'environnement, à participer à titre gratuit à ce forum;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.



# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

# 7.8 MODIFICATION DU VOLET PROGRAMMATION DE TRAVAUX – PROGRAMME TECQ 2014-2018

#### 97-03-2020

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera



000000000

### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

7.9 REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (dossier 00028053-1-62075 (14) – 2019-07-18-18)

#### 98-03-2020

Attendu que la Municipalité de Saint-Damien a pris

connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

(....)

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a

été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont

admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide

financière a été octroyée est de compétence

municipale et admissible au PAV:

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu que le conseil de Saint-Damien approuve les dépenses d'un montant de 18 367,63 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

# 7.10 NOMINATION DE SIGNATAIRE AUTORISÉ DANS LE DOSSIER DE SYLVAIN CHARBONNEAU

#### 99-03-2020

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que monsieur Mario Morin, directeur général, soit autorisé à signer tout document relatif au dossier de Sylvain Charbonneau (transaction, quittance ou autre) ayant été déposé devant la Cour municipale.



Nº de résolution

### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

# 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2020

#### 100-03-2020

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

d'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois de février 2020.

#### 8.2 NOMINATION DE DEUX POMPIERS POUR FORMATION

#### 101-03-2020

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Damien désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;



00000000000000

### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

Attendu que la municipalité de Saint-Damien désire ajouter deux (2) pompiers pour le programme Pompier I à la cohorte de l'année financière 2018-2019;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme;

Sur proposition de monsieur Jean-Frannçois Mills, il est unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Matawinie.

#### 8.3 ADOPTION – RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-DAMIEN

#### 102-03-2020

**Sur proposition de** madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

d'accepter le dépôt du rapport annuel 2019 du service de sécurité incendie de Saint-Damien tel que présenté.

#### 8.4 DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE

#### 103-03-2020

**Sur proposition** de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu

- d'accepter la démission de monsieur Jonathan Cusson de son poste de pompier volontaire et capitaine du service incendie;
- d'adresser de sincères remerciements à monsieur Cusson pour sa contribution à la protection des citoyens de la Municipalité de Saint-Damien par sa participation active aux interventions de l'équipe du service de sécurité incendie municipal.



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

#### **TRAVAUX PUBLICS**

# 9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2020

#### 104-03-2020

**Sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

- d'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics pour le mois de février 2020.
- 9.2 ADJUDICATION DE CONTRAT FOURNITURE, LIVRAISON ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE, SAISON 2020

#### 105-03-2020

Attendu que lors de l'appel d'offres par invitation, pour fourniture, livraison et épandage d'abat-poussière, saison 2020, les soumissionnaires suivants ont déposé leur offre comme suit :

Soumissionnaires	Prix (\$/litre)		
	avant taxes		
Somavrac C.C. Inc.	0,3180		
Multi Routes Inc.	0,3580		

**Considérant** la recommandation du directeur général, monsieur Mario Morin;

**Sur proposition** de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

d'accorder le contrat de fourniture, livraison et épandage d'abat-poussière, pour la saison 2020, à Somavrac C.C. Inc., au prix de 0,3180 \$/litre (avant taxes), conformément au devis de soumission faisant partie intégrante du contrat.

#### 9.3 EMBAUCHE – JOURNALIER-CHAUFFEUR

#### 106-03-2020

Sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

d'embaucher monsieur Jean-François Tessier au poste de journalier-chauffeur du service des Travaux publics, à compter du 30 mars 2020, selon l'horaire et les conditions salariales établis à la convention collective en vigueur.



000000000000

### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

#### HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

# 10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA COLLECTE DES ORDURES ET RECYCLAGE POUR LE MOIS DE JANVIER 2020

#### 107-03-2020

**Sur proposition** de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

d'accepter le dépôt du rapport du service de l'hygiène du milieu (volet collecte des ordures et recyclage) pour le mois de janvier 2020.

#### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

# 11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'URBANISME POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2020

#### 108-03-2020

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'urbanisme pour le mois de février 2020.

#### 11.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 26 FÉVRIER 2020

#### 109-03-2020

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

d'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU du 26 février 2020.

# 11.3 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – 3121, CHEMIN BEAUPARLANT OUEST

#### 110-03-2020

Les membres du conseil prennent connaissance d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) soumis pour la propriété sise au 3121, chemin Beauparlant Ouest.

Le requérant souhaite y construire une habitation unifamiliale isolée d'un étage.

Attendu que la demande a été traitée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 26 février 2020 en raison de la présence d'un corridor patrimonial;



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

Attendu qu' après étude du dossier par les membres du comité consultatif d'urbanisme à cette même séance, il a été recommandé au conseil municipal de refuser le plan soumis,

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que ce conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis, et ce pour les motifs suivants :

- Le bâtiment projeté ne respecte pas les objectifs visant l'aspect patrimonial du corridor patrimonial, celui-ci étant trop contemporain;
- L'architecture du bâtiment projeté ne s'harmonise pas avec le garage existant, notamment au niveau de la hauteur, de la toiture et du revêtement extérieur.

# 11.4 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – 6995, RUE PRINCIPALE

#### 111-03-2020

Les membres du conseil prennent connaissance d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) soumis pour la propriété sise au 6995, rue Principale.

Le requérant souhaite remplacer le revêtement extérieur d'un bâtiment accessoire détaché.

Attendu que la demande a été traitée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 26 février 2020 en raison de la présence du corridor patrimonial du noyau villageois;

Attendu qu' après étude du dossier par les membres du comité consultatif d'urbanisme à cette même séance, il a été recommandé au conseil municipal d'accepter le plan soumis;

**En conséquence, sur proposition** de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

Que ce conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis.



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

# 11.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 3002, CHEMIN DU LAC-CORBEAU

#### 112-03-2020

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure soumise pour la propriété sise au 3002, chemin du Lac-Corbeau.

La demande concerne un projet de construction de véranda en cour arrière, d'une superficie de 35,4 mètres carrés, lequel contrevient à l'article numéro 3.3.10 du règlement de zonage numéro 753 qui stipule que la superficie maximale d'une véranda est de 25 mètres carrés.

La parole est donnée aux membres de l'assistance qui veulent s'exprimer sur le sujet.

Attendu que la demande a été traitée par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 26 février 2020;

Attendu qu' après étude du dossier par les membres du comité consultatif d'urbanisme à cette même séance, il a été recommandé au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation soumise;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que ce conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure soumise, telle que formulée.

#### 11.6 PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC GÉLINAS

#### 113-03-2020

Attendu l'embauche de monsieur Éric Gélinas au poste de directeur à l'urbanisme et à l'environnement, à compter du 26 août 2019;

Attendu que la période de probation usuelle de 6 mois est maintenant écoulée;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

de confirmer la permanence de monsieur Éric Gélinas au poste de directeur à l'urbanisme et à l'environnement, et ce, à compter du 26 février 2020.



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

11.7 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOT 5 567 151, 1310 CHEMIN MONDOR

#### 114-03-2020

Considérant la demande d'utilisation, à une fin autre que

l'agriculture (résidentielle), d'une superficie totale de 6 157,8 mètres carrés du lot 5 567 151;

Considérant que la superficie visée par la demande offre peu de potentiel pour des activités agricoles;

Considérant que la demande porte sur l'extension d'un usage résidentiel existant sur une superficie plus grande appartenant déjà au requérant;

Considérant que la superficie demandée a pour but de permettre la reconstruction d'une habitation en conformité avec la réglementation municipale en vigueur;

Considérant que la superficie demandée a pour but de permettre l'aménagement d'un système de traitement des eaux usées conforme pour la résidence à être reconstruite;

Considérant que l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, du terrain existe depuis le milieu des années 50 et qu'il serait démesuré d'exiger la relocalisation ailleurs de cet usage existant;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-François Mills, il est unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la municipalité recommande l'acceptation de la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 5 567 151 (superficie de 6 157,8 mètres carrés) – 1310 chemin Mondor.

#### LOISIRS ET CULTURE

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2020

#### 115-03-2020

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIÉN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

d'accepter le rapport mensuel du Service des loisirs pour le mois de février 2020.

# 12.2 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2020

#### 116-03-2020

**Sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

d'accepter le rapport mensuel du Service de la bibliothèque pour le mois de février 2020.

#### 12.3 ADHÉSION 2020 – ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE (ARLPHL)

#### 117-03-2020

**Sur proposition de** madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

- d'autoriser le renouvellement d'adhésion de la municipalité de Saint-Damien à l'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL);
- d'autoriser le paiement du montant de 100 \$ représentant la cotisation annuelle des municipalités de moins de 5 000 habitants.
- 12.4 PACTE RURAL ~ ADJUDICATION DE CONTRAT PARC DE PLANCHES À ROULETTES ET PARC FAMILIAL (MODULES DE JEUX) (LO-2020-01)

#### 118-03-2020

Attendu que lors de l'appel d'offres public, pour la conception et la construction, clé en main, d'un parc de planches à roulettes et d'un parc familial (modules de jeux), les soumissionnaires suivants ont déposé leur offre comme suit :

Soumissionnaires	Prix, tx incluses	Pondération	
Papillon Skate Parc inc.	218 452,50 \$	10.1395	
Tessier Récréo-Parc	208 401,80 \$	10.0527	

Considérant l'analyse des soumissions selon la grille des critères d'évaluation et de pondération et suivant la recommandation de monsieur Éric Gélinas, secrétaire-trésorier adjoint;



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

**Sur proposition de** monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

d'accorder le contrat pour la conception et la construction, clé en main, d'un parc de planches à roulettes et d'un parc familial (modules de jeux) à la firme Papillon Skate Parc inc., pour un coût total de 218 452,50 \$ taxes incluses, firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation et pondération; le devis de soumission fait partie intégrante du contrat.

#### **RÈGLEMENTS**

# 13.1 ADOPTION — RÈGLEMENT NUMÉRO 780 RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

119-03-2020

Attendu que le conseil a pu prendre connaissance du

règlement numéro 780 avant la présente

séance;

**En conséquence, sur proposition** de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :

Que le règlement numéro 780 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

# RÈGLEMENT NUMÉRO 780 RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

Attendu qu' une municipalité peut, en vertu des dispositions

de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec*, adopter un règlement afin de déterminer les

modalités de publications de ses avis publics;

Attendu que la Municipalité de Saint-Damien désire se

prévaloir des dispositions de la loi et modifier les modalités de publication de ses avis publics;

Attendu qu' un avis de motion a été donné et que le projet

de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 février 2020:

**En conséquence, sur proposition** de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu :



0000000000000

### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

Que le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

#### ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2 Objet du règlement

Le présent règlement prévoit les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Damien.

#### **ARTICLE 3** Avis publics assujettis

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité.

#### **ARTICLE 4** Mode de publication et affichage

Les avis publics visés à l'article 3 seront, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site Internet de la municipalité.

De plus, les avis publics seront affichés aux endroits suivants :

- Mairie de Saint-Damien : 6850, chemin Montauban
- Dépanneur des Brises : 4270, chemin des Brises
- Marché Métro Émery : 7180, rue Principale
- Dépanneur Le Rendez-Vous Harnois : 7165, chemin Montauban

#### ARTICLE 5 Force du règlement

Conformément à l'article 433.2 du *Code municipal du Québec*, le présent règlement ne peut être abrogé. Il peut cependant être modifié.

#### ARTICLE 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Daniel Monette** 

Maire

Mario Morin

Directeur général



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 17 mars 2020

# 13.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 753 – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE VR-14

Avis de motion est donné par monsieur Éric Deslongchamps qu'à une prochaine séance, un règlement visant à modifier le règlement de zonage 753 (agrandissement de la zone VR-14) sera proposé pour adoption.

13.3 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 753-6 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 753 ET SES AMENDEMENTS – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE VR-14 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE VR-15

#### 120-03-2020

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 753-6 avant la présente séance;

**Sur proposition de** monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu que le projet de règlement 753-6 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 753-6 Modification du règlement 753 et ses amendements (zonage)

Agrandissement de la zone VR-14 à même la zone VR-15

Attendu qu' il y a lieu de modifier le règlement de zonage 753 et ses amendements pour agrandir la zone VR-14 à même la zone VR-15 afin d'y intégrer entièrement le lot 5 859 605:

Attendu qu' en conformité avec la loi, un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 17 mars 2020 pour présenter un règlement visant à modifier le règlement de zonage 753;

En conséquence, sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu:

**Que** le présent projet de règlement, portant le numéro 753-6, soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit:

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

#### **ARTICLE 2**

L'annexe 1 du règlement 753 intitulée « Plan de zonage » est modifiée par l'agrandissement de la zone VR-14 à même une partie de la zone VR-15, tel que montré à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Monette

Maire

Mario Morin

Directeur général

13.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 753 – MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS À LA ZONE VC-6

Avis de motion est donné par monsieur Éric Deslongchamps qu'à une prochaine séance, un règlement visant à modifier le règlement 753 (Grille des spécifications, zone VC-6) sera proposé pour adoption.

13.5 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 753-7 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 753 ET SES AMENDEMENTS – MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS À LA ZONE VC-6

121-03-2020

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 753-7 avant la présente séance;

**Sur proposition de** monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu que le projet de règlement 753-7 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.



# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 17 mars 2020

\*\*\*\*\*\*\*\*

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 753-7 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 753 ET SES AMENDEMENTS MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

À LA ZONE VC-6

Attendu qu' il y a lieu de modifier le règlement de zonage 753 et ses amendements pour modifier la grille des spécifications afin d'autoriser certains usages commerciaux en usages conditionnels dans la zone VC-6;

Attendu qu' en conformité avec la loi, un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 17 mars 2020 pour présenter un règlement visant à modifier le règlement de zonage 753;

En conséquence, sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu:

Que le présent projet de règlement, portant le numéro 753-7, soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit:

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

L'annexe 2 du règlement de zonage 753 intitulée « Grilles des spécifications » est modifiée par la modification de la grille à la zone VC-6 de façon à y autoriser, en usages conditionnels, certains usages des classes d'usage C3 (hébergement), C4 (commerce relié à l'automobile) et C6 (commerce de restauration) et y prescrire les normes correspondantes, le tout, tel que montré à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Daniel Monette** 

Maire

Mario Morin

Directeur général

\*\*\*\*\*\*\*\*



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

# 13.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NO. 770

Avis de motion est donné par monsieur Éric Deslongchamps qu'à une prochaine séance, un règlement visant à modifier le règlement relatif aux usages conditionnels no. 770 (VC-6) sera proposé pour adoption.

13.7 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 770-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO. 770 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS (ZONE VC-6)

#### 122-03-2020

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 770-1 avant la présente séance;

**Sur proposition de** monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu que le projet de règlement 770-1 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

#### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 770-1 MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO. 770 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS— ZONE VC-6

Attendu qu' il y a lieu de modifier le règlement de zonage 770 pour autoriser certains usages commerciaux en usages conditionnels dans la zone VC-6:

Attendu qu' en conformité avec la loi, un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 17 mars 2020 pour présenter un règlement visant à modifier le règlement no. 770 relatif aux usages conditionnels;

En conséquence, sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est unanimement résolu:

**Que** le présent projet de règlement, portant le numéro 770-1, soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit:

#### **ARTICLE 1**

L'article 12 du règlement 770 est abrogé et remplacé par les articles suivants :



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 17 mars 2020

# « ARTICLE 12 USAGE CONDITIONNEL RELIÉ AUX COMMERCES RELIÉS À L'AUTOMOBILE ET À L'HÉBERGEMENT

#### Article 12.1 Champ d'application

Dans la zone VC-6, telle qu'identifiée à l'Annexe 1 (Plan de zonage) du règlement de zonage numéro 753 de la municipalité, les usages C301, C405, C407 et C408 peuvent être autorisés en vertu du présent règlement.

#### Article 12.2 Objectifs

Dans sa vision de développement, la municipalité entend encadrer certaines fonctions commerciales à l'intérieur de son affectation villégiature consolidation.

# Article 12.3 Critères pour l'évaluation de la demande

L'évaluation de l'opportunité de permettre les usages C301, C405, C407 et C408 est effectuée selon les critères suivants :

- L'usage conditionnel doit avoir pour effet d'améliorer la situation de l'immeuble par une nouvelle utilisation, une rénovation/transformation, une mise aux normes, une nouvelle construction et un nouvel aménagement extérieur, sans affecter la quiétude et la qualité du cadre bâti résidentiel environnant;
- L'usage peut être fait comme usage principal sur un terrain ou comme usage associé à l'usage résidentiel;
- Dans le cas où l'usage est associé à l'usage résidentiel, les usages doivent être exercés à l'intérieur du même bâtiment;
- Le revêtement extérieur des constructions doit s'harmoniser avec l'environnement naturel;
- L'usage doit satisfaire une demande pour ce type de commerce dans le secteur où il sera implanté;



00000000000000

### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

#### Séance ordinaire du 17 mars 2020

6. L'environnement immédiat ou limitrophe à l'éventuel usage conditionnel doit être considéré dans l'évaluation de manière à éviter des incompatibilités à l'égard des milieux sensibles, des fonctions résidentielles ou pour la qualité de vie des citoyens.

# ARTICLE 13 USAGE CONDITIONNEL RELIÉ À LA RESTAURATION

#### Article 13.1 Champ d'application

Dans la zone VC-6, telle qu'identifiée à l'Annexe 1 (Plan de zonage) du règlement de zonage numéro 753 de la municipalité, l'usage C602 (Casse-croûte) peut être autorisé en vertu du présent règlement.

#### Article 13.2 Objectifs

Dans sa vision de développement, la municipalité entend encadrer certaines fonctions commerciales à l'intérieur de son affectation villégiature consolidation.

### Article 13.3 Critères pour l'évaluation de la demande

L'évaluation de l'opportunité de permettre l'usage C602 (Casse-croûte) est effectuée selon les critères suivants :

- L'usage conditionnel doit être associé à un usage principal de nature récréotouristique;
- L'usage restauration associé à l'usage récréotouristique doivent être exercés à l'intérieur du même bâtiment;
- 3. Le revêtement extérieur des constructions doit s'harmoniser avec l'environnement naturel:
- L'usage doit satisfaire une demande pour ce type de commerce dans le secteur où il sera implanté;
- 5. L'environnement immédiat ou limitrophe à l'éventuel usage conditionnel doit être considéré dans l'évaluation de manière à éviter des incompatibilités à l'égard des milieux sensibles, des fonctions résidentielles ou pour la qualité de vie des citoyens.



### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 17 mars 2020

#### ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC. »

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Monette Maire Mario Morin Directeur général

Maria

- 14. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES
- 15. SUIVI
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de question en raison du huis clos.

#### 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

#### 123-03-2020

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

> de lever la séance à 20 h 40.

Daniel Monette

Maire

Mario Morin

Directeur général